

## MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38  
[contact@dompierrezurmont.fr](mailto:contact@dompierrezurmont.fr)

Dompierre-sur-Mont, le 18/11/2024

### Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 14 octobre 2024 à 20h30

Date de Convocation : 13.11.24  
Date d’Affichage : 13.11.24

Nb de conseillers en exercice : 11  
Présents : 11      Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOUEILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

Secrétaire de séance : Richard FATON

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

**Compte-rendu conseil** du lundi 14 octobre 2024 : sans observation

#### **1 Renouvellement certification PEFC (délibération)**

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune d’adhérer au processus de certification PEFC afin d’apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l’unanimité d’adhérer à PEFC BFC.
- S’engage à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l’appel à cotisation pour 5 ans : 1 € à l’hectare + 75 € de contribution forfaitaire.
- Autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d’adhésion PEFC BFC.

#### **2 Demande de subvention école Orgelet (délibération)**

L’association de parents d’élèves *Les P’tits Cadets* de l’école Pierre Brantus à Orgelet a pour mission de promouvoir le bien-être des élèves, tout en soutenant financièrement diverses activités pédagogiques, animations, sorties scolaires et achats de matériel spécifique tout au long de l’année.

Comme c’est le cas pour l’école de Poids de fiole le conseil municipal approuve à l’unanimité le versement de 254.00 € soit 127.00 € par élève.

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38  
[contact@dompierrresurmont.fr](mailto:contact@dompierrresurmont.fr)

### **3 Réserve incendie (délibération)**

Le conseil municipal du 14/10 a autorisé le maire à mettre en concurrence au moins trois entreprises, pour cette réalisation : 3 devis sont parvenus en mairie. Ils seront examinés dans le cadre légal : Petitjean TP, La Petite Entreprise, Guenuchot.

#### Rappel de la réglementation :

*Les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable sont des marchés de « faible montant » ou des marchés qui concernent des domaines spécifiques. Les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables peuvent donner lieu à une négociation qui est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les soumissionnaires. En l'absence de publicité et de mise en concurrence, l'acheteur public doit toujours respecter les principes de la commande publique suivants :*

*Choix d'une offre pertinente et cohérente avec le besoin*

*Respect du principe de bonne utilisation des deniers publics*

*: en pratique, l'acheteur public doit se baser sur 3 devis différents avant de faire son choix*

Composition de la commission chargée de l'examen des devis :

- Jilles Bakker
- Thierry Becaud
- Richard Faton
- Nelly Janod
- Claude Poncet
- Guy Pietriga

Le conseil municipal délègue l'étude du projet à la commission et déclare à l'unanimité valider le choix de la commission lorsqu'il sera connu.

### **4 Atribus**

Les observations du Département sont bien prises en compte.

Le conseil approuve l'implantation du panneau C6 comme figurant sur la photo montage. Il autorise le maire à signer toute convention et tout document relatif à la sécurité routière dans le village après avis de la commission ad-hoc, avec la Région, le Département, la communauté de communes et tout partenaire agréé.

Un nettoyage s'impose : il sera réalisé en fonction des conditions climatiques. De plus le sol autour de l'atribus devra être égalisé rapidement.

Un arrêté municipal doit être pris pour transformer le « Cédez le passage » en « Stop ».

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38  
[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

### **5 Affouage (délibération)**

Vu le Code forestier et en particulier les articles L.243-1 à L.243-3 et R.24-1 à R.243-3. Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 10.21. d'une superficie cumulée de 8ha à l'affouage sur pied ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent aux tarifs suivants :

Houppiers : 8 € / m<sup>3</sup>  
Perches : 10 € / m<sup>3</sup>  
7 affouagistes → 8 feux

### **Questions diverses :**

#### *a) Compte-rendu du 11 novembre*

Le maire remercie les participants pour cette émouvante cérémonie qui a réuni environ 35 personnes.

Un merci spécial aux porte-drapeaux et à Claude Poncet qui a entonné la marseillaise à la fin de la cérémonie, ajoutant à la solennité de la commémoration.

Un hommage a été rendu aux fusillés de 1944 devant la plaque de Joseph TREAND.

Le souvenir français prendra en charge le support au-dessus de la plaque.

#### *b) Repas des aînés*

La date du 12 janvier à 11h30 est confirmée.  
Le repas devrait être suivi d'une animation surprise.

#### *c) Pacs Arnaud Martin / Amandine Saulnier*

Le lundi 25 novembre à 18h00.  
Le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint seront présents.

#### *d) Date illuminations Noël*

Lundi 9 décembre en fonction de la météo.

**MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

**Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38**  
[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

e) Invitations

Sainte-Barbe Orgelet – 7 décembre à 18h30 :

Selon disponibilité le maire sera présent

Sainte-Geneviève gendarmerie Clairvaux – 21 novembre 17h30 :

Le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint se déplaceront à Clairvaux.

f) Subvention réserve incendie

Une modification a été apportée au plan de financement pour la demande de subvention de la réserve incendie.

*Précision : Dans un souci de simplification l'ordonnance n° 2021-1310 du 07/10/2021 supprime le compte-rendu des séances du conseil municipal. La seule obligation est l'établissement d'un procès-verbal contenant l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées. Les délibérations contiennent le nom des votants et le résultat des scrutins.*

*Dans un souci de transparence, cependant le maire a voulu que des comptes rendus détaillés soient mis à disposition du public.*

*La parution sur le site internet ne constitue nullement une obligation de publication du compte-rendu. Le site étant en reconstruction, des retards d'édition sont à prévoir.*

La séance est levée à 23h00.